



COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU 27 SEPTEMBRE 2018

(report du CTL du 20 septembre boycotté)

Ordre du jour :

I) **Points soumis au vote :**

- 1) Approbation des procès verbaux (PV) des CTL n°2 et n°3bis de 2018 ;
- 2) Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Rouen Métropole ;
- 3) Transfert de l'activité SPL de la recette des Finances du Havre vers la division du secteur public local de la DRFIP ;
- 4) Transfert du CSP d'initiative des SIP vers le PCRCP ;
- 5) Fermeture des services pour ponts naturels en 2019.

II) **Points pour information :**

- 1) Actualisation DUERP/PAP ;
- 2) Dossier accueil Rouen ;
- 3) Transfert à titre expérimental de la mission de relance des successions du SPFE de Rouen au PCRCP ;
- 4) Evolution des SPF.

III) **Questions diverses.**

Représentants O.S : 11, représentants Direction : 7, Secrétaire adjoint : FO.

Lecture des déclarations liminaires des 4 organisations syndicales. (déclaration liminaire CGT en annexe)

Réponses aux déclarations liminaires :

Nous ferons remonter vos déclarations liminaires à la centrale. En ce qui concerne les thématiques locales, nous suivons les consignes de la DGFIP, au fil de l'eau. Nous attendons les compléments d'informations de la Délégation. Nous nous battons, nous conservons quand même 2 SPF à Rouen, plus une antenne à Dieppe.

Concernant l'accueil, lors du CTL où ce point avait été évoqué, nous avons précisé que c'était un projet évolutif, qu'il y aurait un bilan, une adaptation prenant en compte les exigences des contribuables et les besoins des agents. Nous nous sommes battus pour avoir des crédits, nous rencontrons les agents régulièrement. Nous avons pris l'avis d'un ergonome. Le rapport de celui-ci sera donné aux O.S. Pour le Havre (SIE) on prend le temps, notre état d'esprit c'est d'avoir les meilleures conditions de vie pour les agents (désamiantage). Le 24 septembre, nous avons eu la confirmation des crédits pour Le Havre et Elbeuf. Nous accompagnons les agents de l'accueil en cas d'incivilités graves ou agressions avec dépôt de plainte. La RH est également présente pour les agents, elle ouvre ses portes, trop souvent malheureusement.

La CGT et FO : *Il y a eu discordes sur le point n°3 (projet du transfert de l'activité SPL de la recette des finances du Havre vers la division du secteur public local de la DRFIP), soumis au vote ce jour, alors que ce projet est déjà ficelé et mis en place avant la tenue du CTL. (Pour cette raison le 1^{er} CTL du 20 septembre a été boycotté par l'ensemble des OS, la date de mise en place au 1^{er} juillet inscrite sur le premier ordre du jour, voir le 1^{er} ordre du jour et la lettre envoyée à la Direction en annexes). Pour info sur le second ordre du jour, il n'y a plus de date...*

Direction : *C'est une erreur de plume, ce dossier a été vu sous plusieurs angles, progressivement, 2 agents avaient l'opportunité de changer, c'était dans leur intérêt pour rentrer dans le mouvement de mutation (CAPL).*

CGT : *Même si nous sommes contents pour les collègues, ça ne change rien, nous avons eu un CTL en juin et une réunion informelle en juillet, vous étiez au courant, vous auriez du en parler. Suite au projet à l'ordre du jour, nous avons téléphoné aux collègues qui étaient très étonnés : « pas de problèmes, tout est réglé, pourquoi vous téléphonez ? »*

Direction : Pour la date je prends acte, « c'est pour moi », nous essaierons de nous améliorer sur les ordres du jour, nous essaierons de parler de nos réflexions au moins en questions diverses.

I) Points soumis au vote :

1) Approbation des procès verbaux (PV) des CTL n°2 et n°3bis de 2018.

CTL n°2 : VOTE POUR à l'unanimité ;

CTL n°3bis pas de vote, boycott de l'ensemble des O.S

2) Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Rouen Métropole.

Les agents ont souhaité une autre organisation (fermeture ½ journée le jeudi après-midi, et reprise l'après-midi à 13H30 au lieu de 14H) l'amplitude horaire reste donc la même soit 25H.

VOTE CONTRE CGT : Ce vote n'est pas contre les agents, mais contre le fait qu'ils soient obligés de faire cette demande pour pouvoir accomplir au mieux leurs missions, avec un manque de personnel. La Direction nous avait expliqué que ce service monterait en puissance. Les collègues ont interpellé la direction par rapport à l'augmentation des charges de travail (recouvrement de l'eau pour l'agglomération rouennaise). La Direction a « réglé le problème » en changeant les processus de travail. Lors de la CAPL de mutation, 3 agents « promis » au CSBO ont été mutés à Rouen Métropole.

POUR, FO et CFDT, abstention Solidaires.

3) Transfert de l'activité SPL de la recette des Finances du Havre vers la division du secteur public local de la DRFIP.

Nous en avons déjà parlé, on peut passer directement au vote.

CGT : ne prend pas part au vote, ce projet est déjà ficelé et présenté trop tard.

VOTE CONTRE : FO, Solidaires, CFDT.

4) Transfert du CSP d'initiative des SIP vers le PCRCP.

Par ses effets dissuasifs et budgétaires, le contrôle sur pièces des particuliers contribue à garantir le civisme et l'équité en matière fiscale. Or, le nombre et les résultats du CSP sont en tendance à la baisse, en particulier au sein des SIP.

Parallèlement, depuis la mise en place des PCRCP, les schémas d'organisation et de pilotage du CSP mis en place au niveau local sont très hétérogènes.

En pratique, seules quelques directions ont confié l'ensemble de leur CSP d'initiative (CSPi) à leur PCRCP.

Dans la majorité des directions, dont la Seine-Maritime, cette mission incombe aussi aux agents des SIP regroupés parfois dans des cellules CSP mais également, et parallèlement, aux agents des secteurs d'assiette.

Les SIP réalisent alors en général du CSP de régularisation et plus marginalement du CSPi, cette mission étant effectuée en fonction de leur disponibilité résiduelle eu égard aux travaux de gestion.

Dans ce contexte, l'administration centrale a souhaité dans une note du 24 avril 2018 renforcer la mission de CSP, clarifier l'organisation du contrôle et rénover le pilotage de la mission.

Elle prévoit notamment le transfert de l'ensemble du CSPi au PCRCP, hormis le CSPi sélectionné au moyen de la case « K » qui restera traité par les SIP. Cette nouvelle organisation redéfinit clairement le rôle de chacun des acteurs de la mission en vue de faciliter le pilotage en faisant du PCRCP l'acteur unique du CSPi.

En revanche, le CSP de régularisation s'inscrit dans le prolongement des travaux de gestion et demeure à cet égard de la compétence exclusive des SIP.

Le CSP réalisé à partir des listes de programmation de la MRV (bureau CF1A) est confié exclusivement au PCRCP.

Conformément à la note du 24 avril précitée, le transfert de la mission du CSPi vers le PCRCP s'accompagne corrélativement des transferts d'emplois correspondants.

Évaluation des transferts d'emploi vers le PCRCP

Actuellement, au sein de la DRFiP 76, le CSPi est réalisé aussi bien par le PCRCP que par les SIP, ces derniers produisant 73 % du CSPi en nombre de dossiers examinés et 47 % en montants financiers (données 2017).

À l'intérieur des SIP, le CSPi peut être réalisé par une cellule dédiée mais aussi par les secteurs d'assiette, étant précisé que tous les SIP qui disposent d'une cellule CSP lui confient également différentes tâches de gestion selon les besoins et le calendrier des travaux (recouvrement, accueil des usagers, saisie des déclarations, gestion des mails, traitement du contentieux...).

Le CSP de régularisation est quasi-exclusivement assuré par les SIP (99 %). Au sein des SIP, il est pris en charge principalement par les secteurs d'assiette, parfois par la cellule CSP lorsqu'il en existe une.

Les schémas d'organisation sont donc multiples et répondent aux contraintes propres de chaque SIP.

Pour évaluer le nombre d'emplois à transférer avec la mission, la méthode retenue a consisté dans un premier temps à déterminer globalement le nombre d'emplois dans les SIP affectés à la mission sur le département. Cette évaluation a été réalisée à partir :

- du recensement fonctionnel des effectifs effectué dans le cadre du SAGERFIP ;
- des échanges avec les services dans le cadre du groupe de travail mis en place en septembre 2017 ;
- des éléments statistiques disponibles dans ILIAD IS qui offrent une vision de l'activité de chaque service au regard du nombre de contrôles réalisés ;
- des échanges intervenus au mois de juin dernier avec les chefs de service pour valider les données dont disposait la direction.

La combinaison de ces éléments a permis d'évaluer à 7 emplois sur l'ensemble du département les ressources affectées au CSPi dans l'ensemble des SIP du département et d'évaluer la contribution de chaque SIP à ce transfert (cf. tableau en annexe).

Ces 7 emplois seront implantés au PCRCP sur les sites de Rouen ou du Havre. La répartition effective des emplois entre les deux sites sera définie ultérieurement en fonction des candidatures reçues en réponse à la fiche de poste, suivant le dispositif exposé supra.

Répartition par SIP des emplois affectés au CSPI et transférés vers le PCR

SIP	NOMBRE EMPLOI
DIEPPE	1
EU	1
LE HAVRE OCEANE	1
NEUFCHATEL	1
ROUEN EST	1
ROUEN OUEST	1
YVETOT	1

Questions des O.S. :

Il y a 7 suppressions d'emplois dans différents SIP qui correspondent aux 7 emplois transférés au PCR, quels sont les agents concernés ? Certains pensent que ce sont les agents qui effectuent actuellement le CSP...

Comment a-t-on déterminé le nombre de postes ?

Y aura-t-il possibilité de faire du CSP à distance ?

S'il n'y a pas assez de volontaires, que fera la Direction ?

Y a-t-il déjà une liste d'agents volontaires ?

N'y a-t-il pas risque de perte d'efficacité et de connaissance dans les SIP ? Le travail de base et l'analyse sont pourtant primordiaux, les agents qui traitent les déclarations et les dossiers sont en premier plan pour relever des anomalies.

Quelle sera la répartition entre Rouen et le Havre ? Y aura-t-il un protocole entre le PCRP et les secteurs d'assiette ? Il faudrait garder le lien avec les secteurs d'assiette. (fiches navette)

Réponses de la Direction :

C'est une demande de la DG, car dans certaines directions, il n'y a plus de CSP. Il faut doter correctement le PCRP pour cette mission. Les chefs de service ont été consultés, il a fallu identifier les cellules dans les SIP, cela paraissait facile mais non car certaines ne font pas que du CSP (contentieux...) il y a aussi des sites sans cellules. Les emplois ont été enlevés « finement » il faut un périmètre géographique et aussi économique. Dans le département, les situations sont très disparates, ce n'est pas équitable pour les contribuables. Nous allons faire des fiches de poste, pour l'instant il n'y a pas eu de contacts individuels, mais il faut de l'appétence, de bonnes connaissances et de la motivation pour effectuer cette tâche. Il faut maintenir les bons résultats. Les emplois supprimés ne correspondent pas forcément aux agents qui vont venir. Nous ne sommes pas certains que les 7 postes soient occupés par des agents qui faisaient déjà du CSP, mais s'ils veulent venir, ils connaissent le métier. Le petit CSP de suivi reste dans les SIP (case K...) Nous ne sommes pas opposés au CSP à distance. C'est à voir au cas par cas et avec les chefs de service qui devront s'organiser. Il n'y aura pas forcément de protocole, mais des liaisons d'information. Nous ferons un rappel aux chefs de service concernant les règles RH en cas de poste supprimé, ce n'est pas forcément l'agent qui effectuait du CSP. Nous n'avons pas encore connaissance de la répartition entre Rouen et le Havre, il y a une recherche d'équilibre, il faut jouer sur tous les facteurs.

VOTE : contre CGT, Solidaires, FO.

abstention CFDT

CGT : *La CGT vote contre car cette cellule CSP est créée parce que les SIP n'ont plus les moyens humains pour accomplir cette mission. (suppressions d'emplois)*

Nous craignons également qu'il y ait une perte de connaissances et d'efficacité en matière de contrôle.

5) Fermeture des services pour ponts naturels en 2019.

Il y a peu de ponts en 2019, nous proposons le vendredi 31 mai (jour férié le jeudi 30 mai) et le vendredi 16 août (jour férié le jeudi 15 août).

VOTE : pour FO et CFDT

contre CGT et solidaires

CGT : *La CGT vote contre, mais pas contre les agents, ce ne sont pas des ponts naturels mais obligatoires, les agents doivent pouvoir prendre leur congé quand ils veulent.*

(Rappelons que dans le plus petit module horaire, les collègues n'ont pas les RTT qui peuvent pallier ces journées imposées).

II) Points pour information :

Une nouvelle AFIPA va arriver (Mme Lemercier qui vient de l'ESI) elle remplace M Hubert. Elle n'est pas chef de service, mais a une mission sur 3 axes :

Informatique : généralisation des doubles écrans, suppression définitive des imprimantes individuelles...

Le chantier rénovation et les archives.

1) Actualisation DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et PAP (Plan Annuel de Prévention)

(consultables au local syndical)

CGT : Avant il y avait des lignes en rouge (dangers), maintenant il n'y en a plus, pourquoi, quand met-on du rouge ?

Le DUERP est mis à jour 1 année sur 2, car c'est très lourd à réaliser avec de très grosses contraintes temporelles. Il y a 1050 lignes, aucune indication des agents n'a été enlevée. Nous essayons d'améliorer les choses avec l'aide des médecins de prévention.

C'est une photographie à l'instant T, pour les problèmes du présent, nous rappelons qu'il existe le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST). Les OS peuvent également faire remonter les problèmes actuels. En cas de problème d'urgence nous agissons immédiatement (exemple présence d'un nid de frelons asiatiques dans une trésorerie). Nous allons rappeler aux chefs de service l'importance du recensement en collectif. Le rouge indique des risques intolérables (danger mortel), il n'y en a pas aux finances publiques, nous prenons plusieurs critères en compte, il faudrait qu'il y ait plusieurs fois des cas mortels pour un même travail et que la Direction ne fasse rien, ce n'est pas le cas. Certains dangers sont inhérents à la mission : risque de violences (huissiers, vérificateurs).

CGT : Toutes les décisions prises par la DG et la direction locale remettent en question l'efficacité du DUERP, de nouveaux problèmes, notamment en termes de Risques Psycho sociaux (RPS) vont apparaître avec notamment les nouvelles suppressions d'emplois. Agir sur les conséquences ça ne sert à rien s'il n'y a pas d'action sur les causes, c'est sans fin...

2) Dossier accueil Rouen.

(les documents sont consultables au local syndical)

Nous avons tenu compte du rapport de l'ergonome. A la demande des OS qui n'ont pas eu ce rapport, il sera envoyé. (pour info ce document a été transmis)

Ce projet est volontairement évolutif, il y a des rapports régulièrement et des contacts avec les agents de l'accueil. Il y a des évolutions « clients SIE » *heu contribuables !!!*

Le projet est presque abouti pour le PCRP et l'enregistrement. Le grand changement c'est le déplacement de la banque d'accueil d'orientation vers la droite de forme ronde avec une sécurité derrière en plexiglass, et proche du GFA (gestion file d'attente) qui actuellement est mal placé et complexe. Le but c'est de fluidifier avec plus de contribuables dans les locaux et de conserver un circuit du contribuable toujours vers la droite. Par contre le dispositif de la porte de sortie sur la gauche n'est pas retenu.

(gros travaux prévus sur la cité). L'accueil d'orientation c'est un poste très sensible, c'est le 1^{er} contact. Il faut déchiffrer les demandes des contribuables. Il y a encore des institutionnels dans la queue à identifier (policiers). Pour le service de l'enregistrement il faut faire du différé. Nous voulons coupler l'équité fiscale et le confort des agents. Il faut promouvoir l'accueil sur rendez-vous, c'est très répandu en région parisienne...

CGT : Les agents qui gèrent l'accueil primaire sont souvent les mêmes et restent longtemps debout. En ce qui concerne l'enregistrement, la réception en différé est délicate, car les contribuables ne déposent pas simplement des documents, ils veulent aussi des informations et de l'aide pour remplir des documents complexes. Les agents souhaitent que le guide file soit remis en place, car certains contribuables ont tendance à « se balader ». Les agents de l'accueil souhaitent avoir des toilettes personnelles mais également des toilettes pour les contribuables. Quand la nouvelle banque sera-t-elle installée ?

Réponses de la Direction : Nous allons revoir avec les agents les plages de travail qu'ils souhaitent. Le service de l'enregistrement gère surtout les successions et les assurances vie, les contribuables sont nombreux, cela tient entre autre au travail parfois défectueux des notaires et des avocats, certaines banques envoient leurs clients en leur disant qu'ils auront les documents plus rapidement. Le guide file a été enlevé par mesure de sécurité (peut servir d'arme) mais si les agents le demandent, il peut être remis. Pour les toilettes c'est en cours, il y aura un pour les agents et un pour les contribuables, les 2 avec digicode pour des raisons de sécurité. La nouvelle banque devrait être installée pendant les vacances de la Toussaint après 17 h et ou le samedi.

A la demande des O.S qu'il y ait une photocopieuse payante pour les contribuables, pas de réponse... Cette demande avait déjà été faite lors d'un précédent CTL.

3) Transfert à titre expérimental de la mission de relance des successions du SPFE de Rouen au PCRP.

Actuellement les SPFE ont la charge de la relance amiable ciblée, le PCRP réalisant pour sa part les opérations de relance contraignante ainsi que les opérations de contrôle. Or, après quelques mois de fonctionnement, il est apparu que la relance effectuée par le SPFE ne répondait pas, au mieux, aux enjeux du contrôle des successions effectué par le PCRP. L'objectif est d'instaurer une relance des défaillants plus réactive et mieux adaptée aux enjeux et de favoriser une programmation plus

ciblée des dossiers à contrôler. Le PCRП est davantage qualifié pour effectuer les recherches sur les héritiers ou le patrimoine, recherches qui représentent des investigations larges dans les différentes applications informatiques. Or ces recherches sont difficilement compatibles avec les travaux de gestion au quotidien de l'enregistrement. La gestion par le PCRП devrait permettre de passer directement à la relance contraignante sans passer par la relance amiable. Ce transfert devrait intervenir au 1 octobre 2018 avec un agent. Le protocole entre le SPFE et le PCRП (qui fait quoi) n'est pas encore établi.

CGT : Aujourd'hui il y a du retard, 2 agents plus 1 EDRA gèrent, et un seul agent est transféré ? Il n'y a aucune donnée chiffrée...

4) Evolution des SPF.

Pour le Havre la fusion se fera le 23 octobre 2018. Nous sommes satisfaits nous gardons Rouen, le Havre et une antenne sur Dieppe, et possibilité de travail à distance pour les agents d'Yvetôt et de Neufchâtel. C'est mieux que dans certains départements. La cible normalement est d'un SPFE par département dans la limite de 50 agents.

Le Havre 2 absorbe le Havre 1 et Yvetot au 2^{ème} semestre 2019 ;

Yvetot est supprimé ;

Rouen 1 absorbe Rouen 2, Dieppe et Neufchâtel au 1^{er} semestre 2021 ;

Dieppe et Neufchâtel sont supprimés.

Pendant ces fusions, les SPF concernés seront fermés de 1 à 2 semaines. Les dépôts des formalités papier et téléactées seront donc totalement neutralisés. De même la base ANF (accès au fichier immobilier par les notaires) sera inopérante. La chambre départementale des notaires a été informée du calendrier.

CGT : La différence entre vous et nous c'est que vous voyez « le verre à moitié plein et nous à moitié vide »... Ce n'est pas suffisant et pas satisfaisant.

Il y a beaucoup de départs en retraite prévus d'ici 2021, les agents sont inquiets quant au remplacement de ces départs. Il est difficile de croire que les agents de l'enregistrement ne seront pas concernés, ils pourraient à terme faire du travail des SPFE. La fermeture des services pendant 1 à 2 semaines va poser problème et va entraîner des retards.

Réponses de la Direction : Les agents aiment élargir leurs missions. Nous avons prévu 2 semaines mais ça sera peut-être moins.

III) Questions diverses :

La Direction nous informe que le PAS apparaîtra sur les bulletins de salaire pour information.

Questions et commentaires des O.S :

Le service SMA a demandé un changement d'horaire d'ouverture avec une fermeture, pas accordé pour l'instant ?

Qu'en est-il du déplacement des agents pendant les gros travaux sur la cité ?

Les agents du SIE Rouen Ville sont traumatisés par la rencontre musclée avec les inspecteurs des finances qui contrôlent sur service, avec le rapatriement d'un EDR en catastrophe.

Es ce que la date de transfert d'assignation des payes est connue ?

CGT : On parle beaucoup du PAS, à quelles dates sont programmées les prochaines formations ? et sur le même sujet est il possible que ces formations soient accessibles à tous les agents, notamment les trésoreries spécifiques ? En effet tous les collègues sont susceptibles de devoir répondre sur ce sujet aux contribuables, ils peuvent également être mutés dans un autre service plus concerné par le PAS et c'est un plus également à titre personnel. Nous sommes tous des agents des finances.

Réponses de la Direction :

Les changements d'horaire d'ouverture doivent être votés en CTL, ce sera fait au prochain.

Pour les travaux un chef de projet donnera les différentes hypothèses. Il faut éviter plusieurs déménagements successifs et des unités entières qui partent. Il faudra déplacer 200 agents, il y a un problème de coût du déplacement, nous ne savons pas encore si l'accueil des agents se fera dans des bungalows type algéco, ou s'ils seront déplacés dans des bâtiments extérieurs.

Concernant l'arrivée surprise des inspecteurs des finances, oui ça a été musclé, nous avons fait revenir en urgence un EDR. L'intervention doit durer 2 semaines.

Concernant le transfert d'assignation des payes, il n'y a pas de calendrier précis, au préalable les informations dans SIRHIUS doivent être d'une très grande qualité.

Les formations pour le PAS sont prévues prochainement notamment pour les SIE, les chefs de service en premier, puis à partir de mi-octobre ce sera la 2^{ème} vague pour les SIP. L'année prochaine ce sera les autres. L'ENFIP va peut-être organiser un stage pour tous, on peut également en faire au niveau local. Il est en effet pertinent que chacun ait une formation de base.

Le prochain CTL devrait avoir lieu le 13 novembre 2018.